

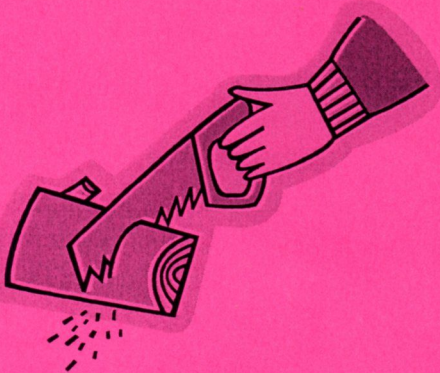
AFFOUAGE

Inscription de l'affouage du lundi
17 octobre au lundi 7 novembre
2016 inclus.

La permanence du lundi 7
novembre fermera
exceptionnellement à 19h.

Rappel : Permanences les lundis et jeudis de
13h30 à 17h.

AFFOUAGE 2016/2017



Les personnes qui désirent de l'affouage pour l'année 2016/2017 doivent s'inscrire (signer) en mairie du lundi 17 octobre au lundi 7 novembre inclus.

Veillez rapporter la feuille « engagement du bénéficiaire » jointe (règlement d'affouage consultable en mairie)

La taxe d'affouage est fixée à 30€. Cette somme devra être réglée à réception de la facture et en tout état de cause antérieurement au jour du tirage des lots.

Rappel : le délai de fabrication et vidange de l'affouage 2016/17 est fixé au 31/10/2017 après cette date le bois redeviendra propriété de la commune.

Annexe 1 : Engagements du bénéficiaire

Je soussigné..... (nom +prénom), reconnais avoir pris connaissance du règlement d'affouage de la commune de CONFRACOURT dont je suis «résident» fixe.

En tant que bénéficiaire de l'affouage communal 2016/2017, je m'engage à :

- respecter ce règlement et ses annexes,
- respecter les engagements pris par la commune au titre de la certification PEFC,
- souscrire une assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer mon assureur de mes activités d'affouagiste-exploitant.
- **ne pas revendre le bois de chauffage qui m'a été explicitement délivré en nature par la commune, conformément à l'article L145-1 du Code forestier modifié par l'article 93 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.**

Attention, tout affouagiste faisant exploiter sa part d'affouage (en dehors de prestation de service facturée) par un autre, doit établir un contrat avec ce dernier sous peine, en cas d'accident lors de l'exploitation, de voir sa responsabilité directement engagée (Code du Travail).

Fait à, le.....

Signature de l'ayant droit :